



# COMBIEN DE CANICULES AVANT D'AGIR ? LES REVENDICATIONS DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

**Les canicules que nous connaissons actuellement sont exceptionnelles tant par leur intensité que leur fréquence mais ne sont pas étonnantes au vu des alertes des scientifiques depuis plus de 50 ans. Force est de constater que nous sommes en train de vivre l'année la plus froide du reste de notre existence.**

Les conséquences de l'inaction climatique, des renoncements écologiques et la casse de nos services publics sont désastreuses à plus d'un titre et touchent particulièrement les personnes les plus vulnérables et les plus précaires mais aussi la majorité des salariés. Les agentes et agents de la DGFIP ne sont pas épargnés. Alors même si nous devons rester prudents sur les causes exactes, la DG a recensé 5 décès pendant la canicule de fin juin. Par ailleurs, des agentes et agents ont eu des malaises sur leur site et les pompiers ont dû intervenir.

Même si nous constatons que la majorité des directions ont agi pour préserver la santé des collègues, malheureusement certaines n'ont pas vraiment été à la hauteur. Pour Solidaires Finances Publiques, la Direction Générale n'a pas anticipé ce qui aurait pu l'être et n'agit qu'au coup par coup.

**Face aux canicules d'aujourd'hui et de demain, et à tous les phénomènes climatiques (tempêtes, inondations, feux...), les mesurette ne suffisent pas. Il est urgent que la DGFIP propose un véritable plan de prévention pérenne et ambitieux pour préserver la santé de toutes et tous.**

**Dans ce sens, Solidaires Finances Publiques rappelle que le télétravail exceptionnel n'est qu'un outil de prévention comme un autre et ne peut être efficace quand des collègues habitent dans des « bouilloires thermiques ».**

## SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES DEMANDE DE TOUTE URGENCE :

- La levée temporaire des plages fixes en période de canicule afin de permettre aux agents de moduler leurs horaires en fonction des périodes de chaleur sans devoir récupérer leurs heures.
- L'attribution d'autorisations spéciales d'absence pour les personnes vulnérables par exemple et la fermeture des structures, services non climatisés lorsque la température intérieure dépasse les 30 °C.
- La mise en place d'un plan national de prévention des fortes chaleurs incluant un suivi renforcé des sites les plus exposés, des personnes particulièrement vulnérables et des temps de trajet. Ce plan doit donner aux directions locales les moyens de leur responsabilité de santé et de sécurité.
- La mise en place d'un plan de long terme d'isolation, de rénovation et de végétalisation de l'ensemble des bâtiments de notre administration.
- Des Formations Spécialisées (FS) locales et nationales exceptionnelles pour faire le point sur la situations.

**FACE À CETTE SITUATION, LE DÉBAT NE PEUT SE CANTONNER À CELUI DU CLIMATISEUR OU À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE. NON NOUS NE CREVONS PAS DE CHAUD PARCE QUE NOUS SOMMES TROP HABILÉS OU PARCE QUE NOUS N'AVONS PAS ASSEZ BU D'EAU !**

**NOUS CREVONS DE CHAUD PARCE QUE LES POUVOIRS PUBLICS N'ONT PAS PRIS AU SÉRIEUX LES ALERTES DES SCIENTIFIQUES ET N'ONT RIEN FAIT POUR PROTÉGER LE PLUS GRAND NOMBRE.**

**IL EST URGENT QUE LES POLITIQUES METTENT EN PLACE  
UNE VÉRITABLE POLITIQUE ÉCOLOGIQUE PROTECTRICE !**